

## **COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2012**

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Football : 3200 € (solde),  
MSL : 1250 € (solde),  
Cyclos randonneurs : 550 €,  
Savate Club : 600 €,  
Les Archers : 500 €,  
Harmonie : 3500 € (solde),  
Loisirs et Culture : 500 €,  
Comité des Anciens : 500 €,  
Joie de la famille : 350 €,  
Anciens combattants : 150 €,  
Société de chasse : 260 €,  
Joueurs de cartes : 150 €,  
Marche Nordique : 150 €,  
Les Bribeux : 3000 €,  
Les Arts sans lézards (arts plastiques) : 400 €.

Pour information, seules les associations ayant tenu leur assemblée générale et fait valider leurs comptes par les adhérents peuvent solliciter une subvention.

### **LOGEMENTS VIDES ET DEGRADES RUE DE LA PLACE**

Le maire rappelle que la commune a engagé depuis plusieurs années diverses procédures à l'encontre d'un propriétaire de deux logements indignes situés rue de la place, que ces procédures ont donné lieu à verbalisation et saisine du Procureur et du sous-préfet, que l'Etat a prescrit d'office les travaux nécessaires à réaliser par lui-même et pour partie par la commune.

Le maire informe ses collègues que la commune vient de reloger le dernier locataire et que, de ce fait, le propriétaire a décidé de vendre à un particulier pour un montant de 20 000 €uros.

Le maire explique que la localisation de cet immeuble et la superficie importante de la parcelle justifient une préemption par la commune qui pourrait réaliser une opération d'habitat social, avec ou sans démolition de cet immeuble, et redonner un peu de « sang neuf » à ce quartier, partie intégrante de l'opération de requalification du centre-bourg.

Le conseil mandate par ailleurs le maire pour prendre un arrêté provisoire d'abandon manifeste sur un logement situé également rue de la place.

### **REQUALIFICATION DE LA RUE DELBREIL**

Le maire souligne la qualité de la résidence Pierre Mendes-France et le souhait d'améliorer la liaison entre ce quartier et le centre-bourg.

Dans cette perspective, il explique la nécessité de créer dans le bas du quartier, dont la bande le long de la voie ferrée se présente actuellement comme une succession d'éléments hétéroclites et disgracieux, une nouvelle voirie (l'actuelle étant très étroite) et de réaliser un aménagement de qualité entre le quartier et la voie ferrée.

Le conseil donne son accord pour racheter au prix des domaines les parcelles concernées et, en cas de désaccord des propriétaires, de solliciter du Préfet la Déclaration d'Utilité Publique, préalable à l'expropriation des dites parcelles.

### **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Le conseil municipal autorise le maire à signer avec la CAF le contrat enfance et jeunesse pour la période 2012-2015.

### **PROJET ZONE TRENTE**

Le conseil valide le plan de financement prévisionnel du giratoire présenté par l'AMVS et pour lequel la participation communale sera de 40 %, soit 276 827, 79 €.

Cette participation est un maximum dans la mesure où les appels d'offre ne sont pas terminés et où un dossier de demande de subvention pour l'enfouissement est en cours d'instruction.

### **ECOLE MATERNELLE**

Le conseil vote la suppression d'un poste d'agent technique et la création d'un poste d'Agent Technique de Soutien en Ecole Maternelle (ATSEM), poste réservé à un agent titulaire du concours.

### **COMMISSION DES IMPOTS DE L'AGGLOMERATION**

Chacune des 23 communes de l'AMVS doit désigner ses représentants à la commission intercommunale des impôts directs, chargée de donner un avis sur l'évaluation foncière des locaux commerciaux.

Mme Patricia VERPLAETSE est désignée titulaire et M Christian LAVIELLE est désigné comme suppléant.